



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-03-004

Grand Avignon - Attribution Fonds de soutien à l'investissement communal pour l'acquisition d'un véhicule propre

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> :	07 mars 2023	Séance du 14 mars 2023 A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	17 mars 2023	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	26	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Stéphanie CASTRIGNANO À Patrick DUVAL, Philippe REYNERO À Marie-Paule FOURMENT, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Par délibération du 06 décembre 2021, n°C20211206/015, le Conseil Communautaire du Grand Avignon a créé un fonds de soutien aux investissements communaux et adopté un règlement financier qui fixait le cadre et les conditions d'attribution des fonds de concours. Le règlement a été modifié le 24 octobre 2022 par délibération C20221024-007.

En séance du 06 février 2023, délibération n°C20230206/009, ce même Conseil a délibéré sur l'augmentation et la répartition du fonds de soutien à l'investissement des communes, dont une enveloppe de 730 400 € allouée à la Commune sur la durée du mandat.

Les fonds de concours constituent un dispositif dérogatoire qui permet aux établissements publics de coopération intercommunale d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de leurs compétences. Ce fonds de soutien, qui a été institué sur 2021-2026, de 15 M€, est destiné à encourager la transition énergétique sur le territoire.

Dans ce cadre, sensible à la protection de l'environnement, la Commune mobilise ladite enveloppe pour l'acquisition d'un véhicule électrique, de type GOUPIL, destiné au service de la propreté de l'hypercentre en remplacement d'un véhicule obsolète et énergivore.

Cette acquisition a pour objectif de réduire l'émission de gaz à effet de serre et participe à renouveler le parc automobile de voirie en favorisant les véhicules à faible émission.

La commune a ainsi sollicité une aide de 14 298,00 € sur la base d'un devis de près de 28 596,00 € HT (aides de l'Etat déduites), soit à hauteur égale de l'investissement communal ici rapporté.

Par délibération n°C20230206/005 en date du 06 février 2023, considérant en totalité les dépenses éligibles, le Conseil Communautaire du Grand Avignon a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 14 298,00 € pour l'acquisition du présent véhicule.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de soutien à l'investissement communal pour l'acquisition d'un véhicule propre du type GOUPIL. Montant de l'acquisition (bonus écologique et superbonus déduits) 28 596,27 € HT. Fonds de soutien : 14 298,00 € - Auto financement communal 14 298,27 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 16/03/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE